

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION REGLEMENT INTERIEUR - FONCTIONNEMENT - de l'école privée « Les Tournesols »**

### **Préambule**

Le règlement intérieur est un contrat de vie en commun permettant un fonctionnement harmonieux et chaleureux de la vie pédagogique et sociale (parents, équipes pédagogique et administrative) autour des enfants. De l'adhésion à celui-ci dépend la bonne marche de l'école.

L'école « Les Tournesols » propose une éducation inspirée de la pédagogie R. Steiner. Elle est gérée par l'association à but non lucratif « Jardin Novalis » dont les statuts sont régis par la loi de 1901.

Le conseil d'administration de l'association est composé de membres élus lors de l'assemblée générale annuelle, répartis en trois collèges, parents d'élèves, enseignants salariés et « garants ».

Le conseil d'administration assure la gestion de l'école dans tous ses aspects, financiers, administratifs, ressources humaines ; il assure également la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en lien avec le collège pédagogique ; il est assisté par des parents volontaires réunis en « commissions », qui accomplissent un certain nombre de tâches essentielles à la vie de l'école et à son rayonnement : travaux, préparation des fêtes, communication, etc.

L'engagement des parents est donc un point fort de la vie de l'école ; le fonctionnement de celle-ci est participatif, l'investissement de chaque famille et la mise en commun des talents y sont donc essentiels.

#### **L'entretien de l'école**

La participation des parents conditionne l'existence de l'école. Elle est donc indispensable, notamment pour les tâches suivantes :

- Le nettoyage des locaux
- L'entretien des espaces extérieurs
- Les petits travaux de maintenance et de réparation

Pour ce qui concerne spécifiquement le ménage :

- Le ménage quotidien est assuré par l'équipe éducative.
- Une fois par mois, l'aide des parents est sollicitée pour :
  - un grand ménage des classes
  - le nettoyage des serviettes, tissus, rideaux, draps.

Un tableau est mis à la disposition des parents afin que, dès le début de l'année, ils s'engagent à participer en fonction de leur disponibilité.

- Pour les extérieurs, la commission jardin qui se met actuellement en place, fera appel à l'aide des parents.

### **Conditions d'inscription**

Toute inscription ne pourra être faite que dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente sera ouverte dès les effectifs atteints ; en cas de désistement les dossiers en attente seront traités en priorité.

- Les frais d'inscription sont versés en une fois pour l'année scolaire. **Ils ne sont remboursables en aucun cas.** Ces frais comprennent l'adhésion à l'Association Jardin Novalis.

Tarif et modalités de paiement : voir fiche des tarifs 2017-2018

- Les frais de scolarité et modalités de paiement : voir fiche des tarifs 2017-2018

### **Période d'essai**

Lors de la première inscription d'un enfant, il peut être demandé que soit mise en place une période d'observation d'un mois.

Cette période peut, le cas échéant, être renouvelée au maximum deux fois, sur décision du collège pédagogique et après entretien avec les parents.

A l'issue de cette période d'observation, et après un nouvel entretien avec les parents, le collège pédagogique prend la décision de confirmer ou non l'inscription de l'enfant.

Cette décision, qui doit être motivée, n'est pas susceptible d'appel.

## Horaires de l'école

L'école est ouverte le **lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.**

<b>Jardin d'enfants / Maternelle</b>	<b>Primaire</b>
<b>8h30-8h45:</b> Accueil des enfants par les enseignant(e)s dans les classes  <b>12h :</b> Sortie des enfants ne restant pas au repas  <b>12h45 :</b> Sortie des enfants ne restant pas l'après-midi  <b>15h45-16h00 :</b> Fin des activités scolaires	<b>8h30:</b> Accueil des enfants  <b>12h15 :</b> Repas  <b>15h45-16h00 :</b> Fin des activités scolaires
<b>Mercredi : 8h30-12h</b>	<b>Mercredi : 8h30-12h</b>

**Le respect de ces horaires permet le bon déroulement de la journée pour l'enfant et pour la classe.**

**En dehors des heures d'ouverture de l'école et de sortie des classes, les parents et les enfants ne peuvent circuler librement dans l'enceinte de l'école.**

**L'école décline toute responsabilité en cas d'accident dans ses lieux en dehors des horaires indiqués ci-dessus et des périodes exceptionnelles, signalées comme telles, où les enfants restent sous la responsabilité des enseignants.**

## Maladies et absences

Toute absence doit être signalée et justifiée au secrétariat dans les meilleurs délais.

Toute maladie contagieuse, doit être signalée au plus vite et traitée dans les meilleurs délais.

En vue du suivi de la scolarité des enfants, l'école est tenue de déclarer auprès de l'inspection académique toute absence excessive.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra être accueilli à l'école. Ceci afin de permettre un bon rétablissement et d'éviter tout phénomène de contagion.  
Au retour de l'enfant, un certificat de non contagion doit être remis à l'école.

L'enseignant ne pourra administrer les médicaments prescrits que sur avis médical et après entretien avec la famille.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris dans la mesure du possible en dehors des horaires scolaires.

### Poux

Afin d'éviter la prolifération de poux au sein de l'école, les familles sont invitées à vérifier régulièrement la tête de leurs enfants. En cas de constatation de la présence de poux par les enseignants sur la tête d'un enfant, les parents en seront avisés afin qu'ils mettent en œuvre un traitement efficace.

### Garderie

L'école propose une garderie le matin à partir de **8h00 à 8h30** et l'après-midi de **16h10 à 18h00**. **Ces horaires sont à considérer strictement, par respect des personnes assurant la garderie.** Une majoration de 7€ par  $\frac{1}{4}$  d'heure de retard, au-delà de 18h, sera demandée aux familles.

La garderie du soir est payante, selon les tarifs et les modalités précisés dans la fiche « tarifs ».

Une collation est distribuée aux seuls enfants inscrits.

Les inscriptions à la garderie se font en début de semaine ou au plus tard, le matin même, sur le tableau d'affichage du secrétariat.

Tout enfant qui sort de l'école ou de la garderie, sous la responsabilité d'un adulte ne peut en aucun cas y revenir.

### Repas du midi

Les repas servis à l'école sont végétariens.

La préparation des repas est assurée sur place par la cuisinière de l'école.

Les produits utilisés proviennent prioritairement de l'agriculture biologique.

Les repas préparés sont équilibrés et suivent le rythme des saisons. Le moment du repas est un moment de partage ; l'enseignant mange avec les enfants.

Tout enfant qui aurait une éventuelle allergie ou une intolérance alimentaire devra faire l'objet d'un protocole mis en place entre l'école et le médecin traitant.

Tout régime spécifique sera étudié au cas par cas avec l'administration et la cuisine.  
Dans certains cas, il pourra vous être demandé de fournir un panier repas.  
Le menu est affiché à l'entrée de l'école.

### Le goûter du matin

Pour la classe des Lunes : chaque enfant apporte un fruit (ou fruits secs) quotidiennement pour préparer et partager une grande salade de fruits.

Pour les classes des Etoiles et des Soleils : les enfants apportent à tour de rôle un goûter pour tous. Un planning vous sera communiqué.

Pour les primaires : Chaque parent est juge des besoins de son enfant.

**Dans tous les cas merci de privilégier des produits naturels et issus de l'agriculture biologique et d'éviter les sucreries.**

### Vaccination

Nous rappelons que par la législation française en vigueur, les enfants scolarisés doivent être à jour des vaccinations obligatoires suivantes : Diphtérie, Tétanos, Polio.

Les parents doivent obligatoirement fournir la photocopie des vaccins à jour ou un certificat médical de contre-indication au moment de l'inscription.

### Assurance

Tout enfant inscrit doit obligatoirement être couvert annuellement par une **assurance individuelle scolaire et de responsabilité civile** pour les activités scolaires et extrascolaires.

Chaque famille a l'obligation de contracter **annuellement** une assurance pour son enfant pour :

- les accidents corporels dont il pourrait être victime
- la responsabilité civile des accidents qu'il pourrait causer à autrui lors de ses activités scolaires et extrascolaires.

**Dès la rentrée, en septembre, fournir une attestation d'assurance mentionnant le nom et le prénom de l'enfant.**

## Secrétariat

Horaires d'ouverture :

**Lundi:** 8h30 - 12h00 /13h30-17h00

**Mardi:** 8h30 - 12h00 /13h30-17h00

**Mercredi:** 8h30 - 12h00

**Jeudi:** 8h30 - 12h00 /13h30-16h00

**Vendredi :** 8h30 - 12h00

Merci de respecter ces horaires afin de permettre à la secrétaire d'accomplir l'ensemble de son travail et de privilégier la demande préalable de rendez-vous pour toute question nécessitant une attention particulière.

Vous pouvez communiquer avec Blandine Amadio au secrétariat par téléphone (05 61 31 80 59) ou par courriel ([123tournesols@gmail.com](mailto:123tournesols@gmail.com))

## Vacances

Un agenda vous sera fourni en début d'année scolaire.

## Les fêtes

Les fêtes font partie intégrante de la pédagogie Steiner ; elles sont préparées avec les enfants. Il est important que vous y participiez lorsque vous êtes conviés.

Un agenda des fêtes vous sera fourni.

## Communication avec les enseignant(e)s

Pour un meilleur suivi individuel de l'enfant, les enseignant(e)s reçoivent les parents sur rendez-vous.

## Les réunions pédagogiques

Chaque trimestre, une rencontre avec les parents est organisée par les enseignant(e)s de chaque niveau de classe. Ces réunions sont indispensables pour la cohérence éducative de l'enfant ainsi que pour la compréhension de la vie de l'école.

## Délégation parentale

Il est impératif d'informer préalablement les enseignant(e)s si une toute autre personne que le référent habituel vient chercher l'enfant. A cet effet, une feuille d'autorisation préalable est remplie en début d'année et peut être complétée au fil de l'année.

## Vivre ensemble

L'attitude des adultes au sein de l'établissement est tenue d'être exemplaire et bienveillante vis-à-vis des enfants et de toute autre personne.

Nous attendons de chacun (adultes ou enfants), un comportement social respectueux de soi et des autres.

Nous demandons également une tenue correcte (pas de jean troué, de vêtements avec images violentes, supers héros, têtes de mort, etc.).

Tout comportement excessif donnera lieu à un rendez-vous et à une sanction s'il devient récurrent.

## Nécessaire vestimentaire et matériel à fournir

### Pour la maternelle

- une paire de chaussons confortables
- une paire de bottes de pluie
- un vêtement de pluie
- un pantalon de pluie
- un bonnet ou un chapeau selon la saison
- un change : slip, pantalon, chaussettes et tee-shirt.
- Trois boîtes de mouchoirs en papier
- Couches pour les enfants qui en ont besoin et carrés de coton (le liniment est fourni par l'école)
- Une taie d'oreiller unie **pour les enfants des groupes des Etoiles et des Lunes**
- Une housse de couette unie (format lit à barreau) **pour les enfants du groupe des Lunes**

Vous pouvez nous aider en inscrivant le nom de l'enfant sur chacun de ses vêtements. Les jouets personnels restent à la maison.

**Pour les primaires**

- une paire de chaussons confortables
- une paire de bottes de pluie
- un vêtement de pluie
- un change : slip, pantalon, chaussettes et tee-shirt.
- Une boîte de mouchoirs en papier
- Une serviette de table
- Un cartable
- Une boîte de craies blanches et une boîte de craies colorées
- Pour les anciens élèves, les cahiers inachevés
- Une tenue adaptée pour les cours d'EPS ou les sorties au parc
- Un maillot de bain, une serviette et un bonnet de bain pour le cycle natation

Une flûte et un tablier seront fournis aux enfants par l'école. Leur coût n'est pas compris dans le montant de la scolarité. Il devra être réglé au moment de l'inscription. Le reste du matériel pédagogique est compris dans le montant de la scolarité

.....

L'inscription de l'enfant implique l'adhésion des parents et des enfants à ce règlement intérieur qui assure la bonne marche de l'école

Je soussignée.....mère de

} .....

Je soussigné.....père de

Attestons avoir lu et accepté le règlement intérieur de l'Ecole « Les Tournesols ».

Signature de la mère :

Signature du père :

(Les deux signatures sont obligatoires)

Talon à retourner rempli et signé avec le dossier d'inscription